



Trust et fiducie : concurrents ou compléments ?

MERCREDI 13 & JEUDI 14 JUIN 2007
PARIS, HÔTEL GEORGE V

Jean-Marc Tirard, Président fondateur de STEP France

Donovan W.M. Waters, Q.C., Professeur Emérite, Of counsel, Horne Coupar, Barristers and Solicitors, Victoria, Canada

Claude Witz, Professeur à l'Université Robert Schuman (Strasbourg III), détaché à l'Université de la Sarre

Madeleine Cantin Cumyn, Professeur et titulaire de la Chaire Wainwright de droit civil, Faculté de droit, Université McGill, Montréal

André Prüm, Professeur et doyen de la Faculté de droit, d'économie et de finance de l'Université du Luxembourg

Sergio Rodriguez-Azuero, Professeur Emérite et Honoraire, Université du Rosario, Bogota

Jean-Paul Béraudo, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, Professeur à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne)

Richard Pease, Président de STEP Worldwide

Paul Matthews, Professeur de droit, King's College, Université de Londres

Jean Schaffner, Avocat associé en charge du département fiscal, Allen & Overy, Luxembourg

- Comment employer le trust et la fiducie comme solution patrimoniale pour vos clients ?
- La fiducie est-elle une alternative au trust pour les clients des pays de droit civil ?
- Les experts de référence présenteront l'état du droit et de la fiscalité en Belgique, au Canada, aux Etats-Unis, en France, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suisse et en Amérique Latine.

Paolo Panico, Chargé de cours, Université de Modène

Xavier Oberson, Professeur de droit fiscal, Université de Genève

Warren Whitaker, Président de STEP Etats-Unis

Jacques Malherbe, Avocat associé, Liedekerke Wolters Waelbroeck & Kirkpatrick, Bruxelles

Prof. Dr. Frans Sonneveldt, Professeur, Université d'Utrecht

Jean-Pierre Le Gall, of Counsel, Sullivan & Cromwell, Paris

Gauthier Blanluet, Avocat associé, Sullivan & Cromwell, Paris

Laurent Aynès, Professeur, Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)

Gold sponsor :



SG
Private Banking

Silver sponsor :

RATHBONES
Established 1742

Madame, Monsieur,

Le trust et la fiducie nouent des relations subtiles et complexes.

Au cours des dernières années, de nombreux Etats de droit civil ont introduit la fiducie dans leur législation interne. Il s'agit notamment du Québec, d'un certain nombre de pays d'Amérique Latine, du Luxembourg, de l'Italie et enfin très récemment de la France.

La fiducie est-elle un substitut du trust ? La fiducie ne fait-elle que mimer le trust ? Et les trustees professionnels pourront-ils dès lors se transformer aisément en fiduciaires et prospérer dans les juridictions de droit civil ? Ou bien la fiducie constitue-t-elle un instrument original destiné à remplir des fonctions différentes et complémentaires de celles du trust ?

C'est pour apporter des réponses rigoureuses sur le plan juridique à ces nouvelles problématiques que STEP France a fait appel aux meilleurs spécialistes du trust et de la fiducie dans leurs pays respectifs et tout particulièrement aux représentants de juridictions où les deux institutions cohabitent.

Par son très haut niveau scientifique et son caractère largement international (plus de dix pays représentés), la conférence STEP France 2007 constituera un événement marquant sur un thème d'actualité à fort enjeu pratique pour le monde de la gestion de fortune : la compréhension et l'emploi des structures de trusts et de fiducies.

Réunissant plus de 200 spécialistes de la gestion de patrimoine haut de gamme du monde entier, la conférence STEP France 2007 permettra à chacun de nouer des relations qualitatives utiles avec les professionnels présents (banquiers, conseils en gestion de patrimoine, family offices, trustees, avocats, notaires, fiduciaires, universitaires...).

La conférence STEP France 2007 comprendra deux journées d'étude dans l'un des meilleurs hôtels du monde, l'Hôtel George V à Paris. Le soir du premier jour, un dîner de gala sera offert dans les jardins et les salons d'un autre lieu prestigieux et exclusif de Paris : le cercle de l'Union Interalliée.

Nous vous invitons donc les 13 & 14 juin 2007 au rendez-vous international de la compétence et du raffinement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus dévouées.

Jean-Marc Tirard
Président fondateur de STEP France



MERCREDI 13 JUIN 2007

8.15 ACCUEIL ET ENREGISTREMENT

8.45

ALLOCUTION D'OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DE SÉANCE

**Jean-Marc Tirard**

Président fondateur de STEP France

Jean-Marc Tirard est Avocat au Barreau de Paris, associé de la société d'avocats Tirard, Naudin. Spécialisé en droit fiscal international, il conseille depuis plus de trente ans les entreprises et les particuliers en matière de planification fiscale internationale. Il possède une très grande expérience de l'utilisation

des trusts tant dans la vie des affaires qu'en matière familiale. Auteur de nombreux articles relatifs à ce sujet, il est coauteur avec Jean-Paul Béraudo d'un ouvrage consacré aux trusts dans les pays de droit civil. Il préside la branche française de STEP et est membre de l'International Academy of Estate and Trust Law. Il enseigne également le droit fiscal comparé notamment à l'Université de Bourgogne et à l'Ecole des Sciences Fiscales de Bruxelles.

9.00

Les caractères distinctifs du trust anglo-saxon

Donovan W.M. Waters

Q.C., Professeur Emérite, counsel to Horne Coupar, Barristers and Solicitors, Victoria, Canada



A enseigné aux Universités d'Oxford, Londres, Chicago et fut Gale Professor of Law à l'Université McGill de Montréal.

Consultant international sur les sujets touchant au droit du trust.

Publications : son livre sur le droit du trust au Canada fut publié pour la première fois en 1974 et est fréquemment cité dans les tribunaux. La 3^{ème} édition du Waters' Law of Trusts in Canada, avec le soutien éditorial Mark Gillen et Lionel Smith, fut publié en juin 2005.

- Jurisprudence et codification
- Trust privé et trust public (charitable)
- Propriété identifiée sous administration ou obligation d'administrer ?
- «Les trois certitudes »
- Différences et similarités : trust et société
- Passé et avenir : une évolution constante

10.00

Les caractères distinctifs de la fiducie

Claude Witz

Professeur à l'Université Robert Schuman (Strasbourg III), détaché à l'Université de la Sarre

Directeur du Centre juridique franco-allemand de Sarrebruck. A consacré sa thèse à la Fiducie en droit privé français (Economica, 1981) Correspondant auprès de la CNUDCI.

- Renaissance de la fiducie romaine à l'époque moderne
- Création par voie contractuelle ou testamentaire
- Les principales applications pratiques
- Le sort du patrimoine fiduciaire et le rôle limité du juge
- Divergences et convergences entre le trust et la fiducie

11.00 PAUSE-CAFÉ

11.30

La fiducie du Québec, un modèle imitable?

Madeleine Cantin Cumyn

Professeur et titulaire de la Chaire Wainwright de droit civil, Faculté de droit, Université McGill, Montréal



A participé aux travaux de l'Office de révision du Code civil du Québec, notamment sur les libéralités et la fiducie. Publications : Les droits des bénéficiaires d'un usufruit, d'une substitution et d'une fiducie ; La fiducie face au trust dans les rapports d'affaires/Trust vs Fiducie in a Business Context, sous la direction de M. Cantin Cumyn, Bruxelles, Bruxlant, 1999. Membre du Barreau du Québec.

Le Code civil du Québec, en vigueur depuis 1994, a profondément renouvelé la conception de la fiducie en droit québécois.

La réforme de l'institution a suivi deux axes principaux :

- I La fiducie est définie comme un patrimoine d'affectation.
- II Le fiduciaire en est l'administrateur, muni de tous les pouvoirs utiles à la réalisation des buts en vue desquels la fiducie est constituée. Nous exposerons les raisons qui ont conduit à retenir cette analyse et les conséquences qui en découlent.

12.30 DÉJEUNER

14.00

La fiducie du Luxembourg

André Prüm

Professeur et doyen de la Faculté de droit, d'économie et de finance de l'Université du Luxembourg

Il a créé, en 1996, le Laboratoire de Droit Economique du Luxembourg et a contribué, dans ce cadre, à la préparation d'une série de projets de lois qui ont abouti notamment à la législation récente du Luxembourg dans le domaine du droit des sociétés, du trust et des contrats fiduciaires.



15.00 PAUSE-CAFÉ

15.30

La fiducie en Amérique Latine : une expérience étonnante

Sergio Rodriguez-Azuero

Professeur Emérite et Honoraire, Université du Rosario, Bogota

Associé-fondateur du cabinet Rodriguez-Azuero Abogados.
Directeur Général de l'Association Bancaire de Colombie.
Président de la Chambre franco-colombienne de Commerce et de l'Association des Institutions Fiduciaires.
Publications : Contrats bancaires ; La responsabilité du fiduciaire ; Affaires de fiducie : leur signification en Amérique Latine.



Certaines caractéristiques remarquables des éléments fondamentaux du contrat

- Les parties au contrat : le constituant, le fiduciaire et le bénéficiaire

• Droits et obligations de chacune des parties

• L'intervention des autorités de contrôle et surveillance

Les produits principaux développés :

- Fiducie de garantie
- Fiducie pour l'immobilier
- Fiducie d'investissement y compris le fonds commun de placement
- Fiducie et marché des capitaux
- Fiducie et titrisation

16.30

La loi de février 2007 (« Loi Marini ») créant une fiducie française

Jean-Paul Béraudo

Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, Professeur à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne)

Vice-Président de la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale. A conduit la délégation française qui a négocié, à partir de 1982, la convention de La Haye sur la loi applicable au Trust et à sa reconnaissance. Publication : «Les trusts anglo-saxons et les pays de droit civil» (Academy & Finance, 2006) avec M^e Jean-Marc Tirard.



• Une avancée de principe

• Des restrictions excessives

• Le trust conserve encore un vaste champ d'activité en France

17.30 FIN DE LA PREMIÈRE JOURNÉE

19.30 COCKTAIL ET DÎNER DE GALA AU CERCLE DE L'UNION INTERALLIÉE

Le cocktail et le dîner de gala vous permettront de parfaire vos contacts dans un cadre propice aux échanges. En effet, le magnifique jardin et les somptueux salons du cercle de l'Union Interalliée seront exceptionnellement ouverts aux participants à la conférence de STEP France. Le cercle de l'Union Interalliée est un lieu doté d'une grande histoire.

Le cercle de l'Union Interalliée est un club parisien privé fondé en 1917 afin d'accueillir et d'offrir les ressources morales et matérielles aux officiers et personnalités des nations de la Triple-Entente. Il est situé au n° 33 de la rue du Faubourg-Saint-Honoré dans l'hôtel particulier Henri de Rothschild qui fut construit en 1714. On trouve exclusivement comme membres des dirigeants de grandes entreprises, des personnalités politiques, des diplomates et des magistrats.

Tenue de soirée



JEUDI 14 JUIN 2007

8.15 ACCUEIL ET ENREGISTREMENT

8.45

ALLOCATION D'OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DE SÉANCE



Richard Pease

Président de STEP Worldwide

Richard Pease est à la tête du « Private Client Group » du bureau genevois de l'Etude Lenz & Staehelin. Richard Pease a été consultant pour la Banque Centrale de Chypre, pour le

gouvernement du Liechtenstein, pour l'Offshore Business Authority de l'île Maurice et pour le gouvernement de St. Kitts. En 1994, Richard Pease a été l'un des membres fondateurs de la branche Suisse Romande de STEP, puis son Chairman de 1996 à 2003 avant d'être élu Chairman mondial de STEP fin 2006.

9.00

Le régime fiscal des trusts et des opérations fiduciaires au Royaume-Uni

Paul Matthews

Professeur de droit, King's College, Université de Londres

Partner, Withers LLP, Londres, où il est spécialisé dans le contentieux des trusts offshore.

Président-adjoint du Trust Law Committee.

Publications : «The Jersey Law of Trusts», «Trust and Estate Disputes» et Underhill and Hayton on Trusts and Trustees.



9.40

Le régime fiscal des trusts et des opérations fiduciaires au Luxembourg

Jean Schaffner

Avocat associé en charge du département fiscal,
Allen & Overy, Luxembourg

A enseigné la fiscalité internationale à l'Institut Supérieur du Commerce à Paris, et à l'Université de Luxembourg.

Publication: Droit fiscal international (Promoculture 2^{ème} édition 2005).



- La notion de bénéficiaire économique en droit fiscal luxembourgeois
- Attribution de la propriété économique
- Trusts, opérations fiduciaires et imposition des revenus
- Planification successorale
- Opérations financières

10.20 PAUSE-CAFÉ

10.50

Le régime fiscal des trusts et des opérations fiduciaires en Italie

Paolo Panico

Chargé de cours, Université de Modène

Trésorier de la branche STEP de Milan.

Chargé de cours dans le programme de «STEP Diploma in International Trust Management».

Président et administrateur délégué de Private Trustees S.A., Luxembourg, Genève et Hong Kong.



- La reconnaissance des trusts en Italie d'après la Convention de la Haye de 1985
- La pratique des trusts dans le prisme de la jurisprudence italienne
- Le traitement fiscal des trusts introduit par la loi de budget 2006

11.30

Le régime fiscal des trusts et des fiducies en Suisse

Xavier Oberson

Professeur de droit fiscal suisse et international,
Université de Genève



Avocat associé, Oberson & Associés, Genève et Lausanne. Participe étroitement à diverses commissions d'experts actives dans le domaine du droit fiscal.

Publications : nombreux ouvrages dans le domaine du droit fiscal suisse et international, en particulier le Précis de droit fiscal international (Staempfli).

- Les conséquences fiscales de la constitution d'un trust en Suisse
- Le traitement fiscal des revenus et plus-values réalisés par le trust
- Le trust et l'impôt sur la fortune ;
- Le traitement fiscal des distributions faites par le trust
- Le traitement fiscal des fiducies (par comparaison avec celui des trusts).

12.10

Le régime fiscal des trusts et des opérations fiduciaires aux Etats-Unis

Warren Whitaker

Président de STEP Etats-Unis

Avocat associé, Day Pitney LLP, New York.
Classé parmi les Best Lawyers in America, Worth's Top 100 Attorneys for Affluent Americans et par Citywealth (London) Top 100 Wealth Advisors.
Publications : Estate Planning for Foreign Persons, Trusts and Assets.



- Imposition sur les revenus des trusts, des constituants et des bénéficiaires
- Imposition des donations et des successions sur les actifs du trust
- Generation-skipping transfer tax
- Trusts révocable et trusts irrévocables
- Grantor v. non-grantor trusts
- Constituants américains et non-américains
- Les structures similaires au trust

12.50 DÉJEUNER

14.20

Le régime fiscal des trusts et des opérations fiduciaires en Belgique

Jacques Malherbe

Avocat associé, Liedekerke Wolters Waelbroeck & Kirkpatrick, Bruxelles

Enseigne le droit financier et le droit fiscal européen à l'EDHEC et à l'Université de Bologne.
Vice-président du Comité Scientifique Permanent de l'International Fiscal Association.
Publications : Droit fiscal international, Droit fiscal (Impôts des sociétés), Droit des sociétés (Droit européen - Droit belge).



- Reconnaissance du trust en Belgique
- Traitement fiscal du trust en Belgique : trust testamentaire, trust inter vivos, donations
- Impôts sur le revenu : imposition du constituant du trust (simulation et requalification), du trustee et du bénéficiaire, conventions fiscales internationales
- Reconnaissance en Belgique des fiducies étrangères et de leurs effets fiscaux
- La fiducie-sûreté, ses équivalents en droit belge et leurs effets fiscaux

15.00

Le régime fiscal des trusts et des opérations fiduciaires aux Pays-Bas

Prof. Dr. Frans Sonneveldt

Professeur, Université d'Utrecht

Associé & vice-président, Mazars Paardekooper Hoffman Tax Consultants, Rotterdam.
Enseigne la planification successorale et le droit anglo-américain du trust.
Ancien membre du Comité Moltmaker qui a préparé la révision de la loi néerlandaise sur les droits de succession de 1956.



- Le traitement fiscal du trust anglo-américain aux Pays-Bas
- La loi de 2001 sur l'impôt sur le revenu
- L'imposition du revenu des sociétés
- La loi de 1956 sur l'impôt sur les successions et les donations
- Le traitement des relations fiduciaires étrangères

15.40 PAUSE-CAFÉ

16.00

Le régime fiscal des trusts et des fiducies en France

Gauthier Blanluet

Avocat associé, Sullivan & Cromwell, Paris

Agrégé des Facultés de droit et Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II).
Exerce principalement son activité dans le domaine des fusions-acquisitions et des marchés de capitaux.
Publications récentes relatives aux fonds d'investissement, à la fiducie et à la notion de propriété économique.



Jean-Pierre Le Gall

of Counsel, Sullivan & Cromwell, Paris

Agrégé des Facultés de droit
Professeur émérite de l'Université Paris II Assas.
A créé le Centre d'Etudes de fiscalité des entreprises de l'Université de Paris II.
Publications : nombreux ouvrages et articles de droit commercial et de droit fiscal.

16.40

Trust et fiducie : compléments ou concurrents ? Table ronde co-présidée par

Richard Pease

Président de STEP Worldwide

Rapport de synthèse

Jean-Marc Tirard

Président fondateur de STEP France

Laurent Aynès

Professeur, Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)

Directeur de l'Ecole Doctorale de Droit privé à l'Université de Paris I.
Consultant juridique et arbitre.
Publications : en collaboration avec Philippe Malaunie notamment sur les sûretés, les obligations, les régimes matrimoniaux.



18.10 FIN DE LA CONFERENCE

Qui organise cette conférence ?

STEP

La « Society of Trust and Estate Practitioners (STEP) » est la plus importante association internationale multidisciplinaire regroupant des professionnels (avocats, experts-comptables, notaires, banquiers privés, trustees, ...) consacrant une partie importante de leurs activités à la gestion et à la transmission des patrimoines et reconnus pour leurs compétences dans ce domaine. Elle a pour vocation l'éducation, la formation, la représentation et le rapprochement d'environ 12,000 membres répartis dans le monde entier. www.step-france.fr

ACADEMY & FINANCE

Academy & Finance est spécialisée dans la formation des principaux métiers de la finance et plus particulièrement de la gestion de patrimoine privé pour une clientèle internationale. Academy & Finance a également développé des activités d'édition et d'organisation déléguée d'événements pour des sociétés privées et des associations professionnelles. Academy & Finance est située à Genève. www.academyfinance.ch

Les lieux

Hôtel George V

31, avenue George V, 75008 Paris
Tél. +33 (0)1 49 52 70 00
www.fourseasons.com/paris/



ZAGAT Survey 2005 :
Meilleur Hôtel International

Celebrated Living 2005 (American Airlines Premium Class) : Meilleur Hôtel en Europe

Prix Villégiature 2005 : Meilleur Hôtel en Ville en Europe, Meilleur service en Europe

Conde Nast Traveller UK 2005 :
Meilleur Hôtel d'affaires dans le Monde



Cercle de l'Union Interalliée
33, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris
www.cercle-interallie.fr

Réservation de chambres d'hôtel

Paris est très fréquenté au mois de juin. Il est donc **fortement recommandé de réserver votre chambre le plus tôt possible**. Academy & Finance a réservé des contingents de chambres à tarifs préférentiels dans plusieurs hôtels 4 étoiles et 5 étoiles à proximité du lieu de la conférence. Pour en bénéficier, veuillez contacter Academy & Finance au + 41 22 849 01 11 ou par email à info@academyfinance.ch en nous indiquant le nombre de nuitées, la catégorie d'hôtel souhaitée et votre budget. Nous tenons aussi à votre disposition une liste d'hôtels 3 étoiles et 4 étoiles auprès desquels vous pouvez effectuer votre réservation directement. Enfin, nous vous proposons trois formules résidentielles.

FORMULES RÉSIDENTIELLES

Les formules résidentielles comprennent, pour une personne, les deux journées de conférence, le dîner de gala, et soit deux soit trois nuits (petit-déjeuner inclus) à l'Hôtel George V ou dans un hôtel 4 étoiles du VIII^e arrondissement de Paris. Vous êtes ainsi assuré(e) de disposer d'une chambre dans un excellent hôtel à proximité du lieu de la conférence.

Tarifs (hors TVA 19,6%)	MEMBRES DE STEP	NON-MEMBRES
Conférence pour une seule journée	595 €	795 €
Dîner de gala	125 €	150 €
Conférence et dîner de gala	1295 €	1495 €
Formule résidentielle 2 nuits (12 et 13 juin)	2095 €	2295 €
Formule résidentielle 3 nuits (12, 13, 14 juin)	2495 €	2695 €
Formule résidentielle George V 3 nuits (12, 13, 14 juin)	3795 €	3995 €

Les langues

Les langues de travail seront le français et l'anglais avec traduction simultanée par des interprètes professionnels spécialisés.

Date et lieu de la conférence

Mercredi 13 & jeudi 14 juin 2007

Hôtel George V

31, avenue George V, 75008 Paris

Tél. +33 (0)1 49 52 70 00

Academy & Finance SA

16, rue Maunoir, CP 6069

CH-1211 Genève 6

T +41 22 849 01 11

F +41 22 849 01 10

E info@academyfinance.ch

www.academyfinance.ch

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions :

par tél : **+41 22 849 01 11**

par fax : **+41 22 849 01 10**

par e-mail : **info@academyfinance.ch**

par courrier : **Academy & Finance SA,**

CP 6069, 16, rue Maunoir

CH-1211 Genève 6

Tarifs : voir page précédente

Inscription

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture.

Paiement

Le paiement peut être effectué par carte crédit, par chèque ou par virement. L'inscription ne sera prise en compte que lorsque le paiement intégral aura été reçu par Academy & Finance.

- Si vous choisissez de payer par **carte de crédit**, celle-ci sera débitée dès réception de votre numéro. Un montant de 3,5% du montant TTC correspondant aux commissions sur carte de crédit sera ajouté.
- Pour effectuer un **virement** en euros à l'ordre d'Academy & Finance, le compte bancaire d'Academy & Finance SA à l'UBS Genève est : IBAN : CH45 0024 0240 3252 0602 G; Swift: UBSWCHZH80A.
- Le **chèque** est à libeller à l'ordre de Academy & Finance SA.

Annulation

- Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû.
- Les montants remboursés seront de :
 - 90% avant le 11 mai 2007
 - 50 % avant le 26 mai 2007
 - 0% après le 26 mai 2007
- Pour les formules résidentielles, les montants remboursés seront de :
 - 60% avant le 11 mai 2007
 - 30 % avant le 26 mai 2007
 - 0% après le 26 mai 2007

Remplacement

Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

Bulletin d'inscription

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au **+41 22 849 01 11**.

OUI, je m'inscris à la conférence STEP France 2007 et je choisis :

le 13 juin 2007 **le 14 juin 2007**

OUI, je m'inscris au dîner de gala du 13 juin 2007 et je serai accompagné(e) de personne(s)

OUI, je suis membre de STEP : N° de membre

Pour mon hébergement je choisis :

la formule résidentielle 2 nuits **la formule résidentielle 3 nuits**

la formule résidentielle George V 3 nuits

Nom et prénom.....

Fonction

Société

Adresse

Code postal **Ville**

Tél..... **Fax.....**

Mobile..... **E-mail.....**

Je souhaite payer par : carte de crédit virement bancaire chèque

Mastercard VISA AMEX Carte professionnelle Carte personnelle

N° de carte: / / / Date d'expiration : /

Nom du détenteur de la carte

Adresse du détenteur de la carte AMEX

Date **Signature.....**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.